

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Le mardi 21 septembre 2021 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT, Sandrine RAMBAUD, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Daniel GERAULT et René VAUGEOIS.

Absents excusés : Loïc JORRE, Aurore BIBRON, Raymond LELIEVRE et Damien COUILLEAUX donne pouvoir de vote à Josiane COUILLEAUX.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

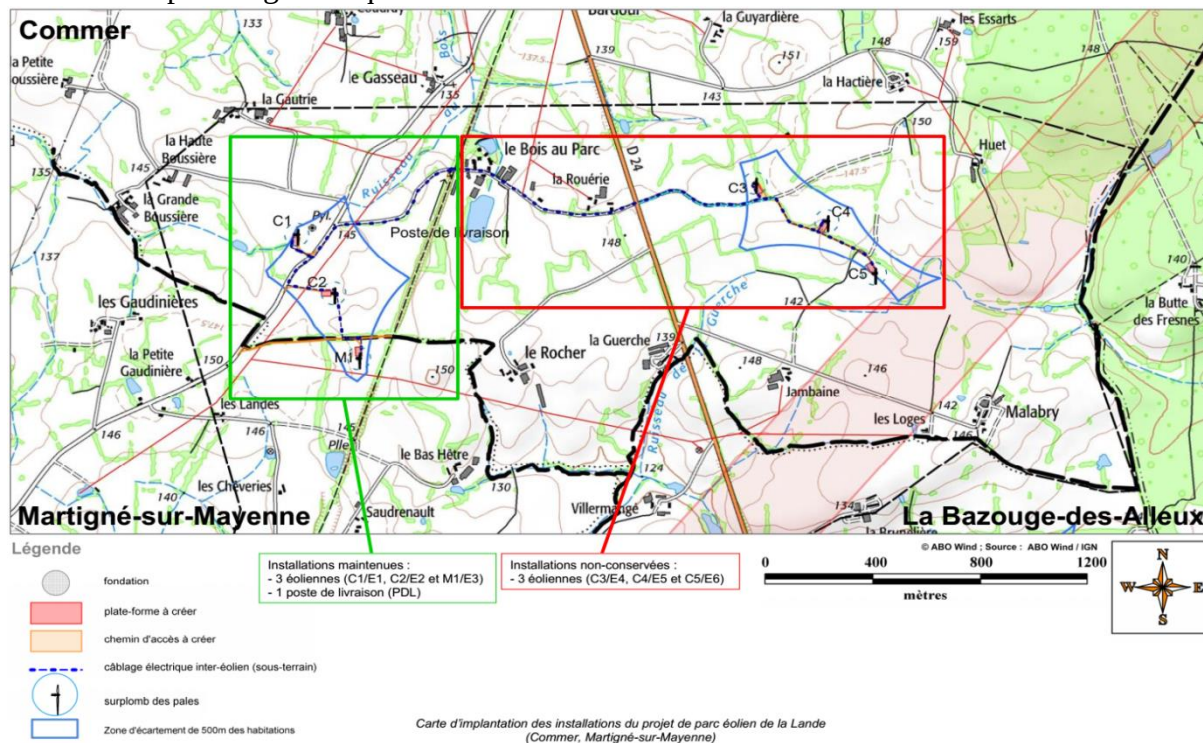
ORDRE DU JOUR

- I. **PROJET EOLIEN**
- II. **ECOLE : CAPTEUR CO2**
- III. **RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PANNEAU POCKET**
- IV. **DEMANDE DE SUBVENTION LIEE AU PLAN DE RELANCE SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**
- V. **QUESTIONS DIVERSES**

I-PROJET EOLIEN

Mickael Delahaye informe le conseil qu'il a participé avec Daniel Gérault à une présentation de la suite du projet « Ferme éolienne de la Lande » portant sur le projet d'une convention qui en découle.

Pour mémoire, la carte d'implantation serait la suivante pour ce projet qui a évolué de 6 à 3 éoliennes depuis sa genèse qui date de 2009 :



Le projet est toujours en cours de procédure.

II- ECOLE : CAPTEUR CO2

L'installation des capteurs de CO2 au sein des groupes scolaires se développe. L'instrument de mesure permet d'alerter par différents moyens sonores et/ou lumineux en cas de concentrations trop importantes de CO2 afin de procéder à une ventilation de l'espace. Mickael Delahaye informe le conseil que Mayenne Ville a proposé à la commune un devis groupé pour la mise en place de capteurs de CO2 au sein de l'école qui n'a pas été retenu du fait d'une offre qui semblait supérieure à un achat réalisé à l'unité.

Aussi, la nécessité d'équipement pour ce type de matériel pose question dans notre école qui est équipée d'un système de ventilation et qui entraîne juste une action de ventilation par ouverture des fenêtres qui peut être réalisée simplement en aérant les classes lors des récréations.

René Vaugeois est toutefois chargé d'approfondir ce sujet.

III-RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PANNEAU POCKET

Mickael Delahaye présente au conseil le renouvellement de l'application Panneau Pocket d'un montant annuel de 180€ TTC.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'abonnement de l'application Panneau Pocket d'un montant de 180€ TTC.

IV- DEMANDE DE SUBVENTION LIEE AU PLAN DE RELANCE SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mickael Delahaye à faire une demande de subvention liée au plan de relance sur la restauration collective dans le cadre de la loi EGALIM en fonction des devis reçus et des équipements nécessaires.

VI-QUESTIONS DIVERSES

ALSH : Acquisition d'un logiciel

Sabrina Guyard (agent responsable de la jeunesse) explique au conseil que la CAF verse des aides tous les ans à hauteur de plus de 40 000€ concernant la garderie et la cantine mais les règles de calcul pour pouvoir en bénéficier sont nombreuses et la gestion nécessaire est fastidieuse.

C'est pourquoi, Sabrina présente donc au conseil 3 devis avec un coût total estimé sur 5 ans :

	Noethys	Abellium	BL
Coût installation	300	5046	3210
Tablettes (potentiel de subvention 50% CAF)	400	400	400
Formations (potentiel de subvention 50% CAF)	1120	1925	0
Hébergement + maintenance	2000	4410	12024
Tarifs exprimés en € et en TTC	3820	11781	13095

Plusieurs autres partenaires émettent un avis favorable pour le logiciel Noethys et Sabrina propose également de choisir ce logiciel.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'installation du logiciel Noethys et des frais annexes qui y sont liés pour le service jeunesse.

Projet Mr Cornu

Lors du précédent conseil du 26 août dernier 2021, il avait été évoqué d'inviter Mr Cornu pour qu'il puisse exposer ses projets au conseil municipal et ainsi permettre éventuellement à la commune de faire valoir une demande d'urbanisme dans le cadre de la révision du PLUI pour développer une aire de camping-cars ou bien des gîtes.

Après débat, le conseil est majoritairement favorable au projet de Mr Cornu avec des modifications d'accès. L'avis du voisinage sera toutefois demandé en lien avec le projet.

Repas des aînés

Lors du conseil du 29 juin dernier, la date du repas des aînés avait été fixée au samedi 20 novembre 2021 avec le repas fourni par « Chez Sam » et le dessert ainsi que le pain par la boulangerie de Commer.

Mme Giffard présente au conseil le menu retenu et proposé par « Chez Sam » est composé (par personne) de :

- Kir avec toasts chauds (5)
- Pavé de saumon sauce aurore et sa julienne de légumes
- Trou Normand
- Rôti de veau sauce champignons, purée de carottes et gratin de pommes de terre
- Salade et ses trois fromages
- Vin : Sauvignon et Bordeaux

=> Le prix proposé par « Chez Sam » est de 21€ par personne, ménage de la salle inclus.

Mme Giffard se renseigne auprès de la Boulangerie pour la faisabilité de mignardises pour le dessert.

Le mousseux sera offert, comme les années précédentes, par Mickael Delahaye.

Le service est prévu de 11h30 à 17h30.

Les conseillers municipaux bénévoles pour participer au service de ce repas sont les suivants : Stéphane, Christelle, Coralie, Josiane, Denis, Marie-Claude, Damien.

Rapport Auxilium

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle des lilas, le cabinet Auxilium a été mandaté pour apporter des éléments structurels quant à la faisabilité du projet de réhabilitation. Suite à ce rapport, la SOCOTEC sera consultée pour avis lors d'un rdv fixé le 8 octobre prochain.

RN 162 : voie de substitution

Mickael Delahaye informe le conseil que le projet de voie de substitution continue d'avancer même s'il regrette que la commune n'ait pas été informée de réunion préalable sur le sujet.

Relais santé : portes ouvertes du 27 septembre au 1^{er} octobre

Coralie Gérault a fait le point avec les professionnels du relais santé qui seront bien présents. Trois conseillers municipaux seront présents chaque soir lors des portes ouvertes.

Ravalement de trois logements communaux

Sandrine RAMBAUD présente au conseil trois devis pour le ravalement de trois logements communaux qui jouxtent l'épicerie associative.

GERAULT	BARRE	SAM'EMBEILLIT
7 399,49 € TTC	8 465,95 € TTC	4 054,00€ TTC

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le devis de la société SAM'EMBEILLIT d'un montant total de 4 054€ TTC.

Stationnement commerce et camion

Mickael Delahaye propose au conseil de mettre deux places « réservées commerces » devant le bar « Chez Sam » et permettant ainsi une facilité d'accès.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise en place de deux places « réservé commerces » devant le bar Chez Sam.

Bascule

Une étude est en cours pour la réparation et pour assurer un nouveau fonctionnement de la bascule qui a été dégradée. Le sujet est reporté au prochain conseil ou quand les éléments seront connus.

Projet lotissement

Benjamin Jennesson présente au conseil le plan du nouveau lotissement.

Voie verte

Daniel Gérault informe le conseil qu'un devis pour des travaux complémentaires pour la voie verte a été demandé à la société Chapron. Celui-ci s'élève à 2 247.10 € H.T.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Chapron pour les travaux complémentaires de la voie verte d'un montant de 2 247.10 € H.T.

Elargissement du tri sur Mayenne communauté

Christelle Beaudouin informe le conseil que le tri sur les communes de Mayenne communauté évolue et permettra de trier plus, pour exemple les pots de yaourts pourront être recyclés. Les administrés vont recevoir une documentation par La Poste à cet effet.

Tarifs cantine garderie TAP alsh année scolaire 2021 2022

Lors de la réunion de conseil municipal du 1^{er} juin 2021, il a été délibéré les tarifs cantine garderie TAP alsh applicables pour l'année scolaire 2021/2022.

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu pour les tarifs « garderie matin ou soir extra-scolaire ».

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs en € Garderie Matin ou soir	Quotient Familial	Commune
		Proposition
	<600	0.05
	600-899	0.10
	>899	0.15

Au-delà de 18h30, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus pour la garderie matin ou soir extra-scolaire pour l'année 2021/2022

Il est 1h, la séance est levée.

Le maire,

Mickaël DELAHAYE

Le secrétaire de séance,

Aline LEBRETON